

Commune de DEYVILLERS

(Vosges)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2021 COMPTE RENDU

Convocation du 12 février 2021.

Etaient présents : M. Bruno CHEVRIER, M. Gaël LE MEHAUTE, Mme Christine HAUMONTE, Mme Véronique SOULIER, M. Jean-Jacques FOUQUET, Mme Caroline DURAND, M. Thierry GUSTIN, M. Albert KIRSVEND, Mme Danièle KRIER, Mme Edith MARTIN, M. Michel PIERRE, Mme Sophie THENOT et M. Quentin VILLAUME.

Absent : /

Excusés : M. Michel BILQUEZ (a donné pouvoir à M. Albert KIRSVEND) et Mme Catherine BONTEMPS (a donné pouvoir à Christine HAUMONTE).

Secrétaire : Mme Véronique SOULIER a été élue secrétaire.

* * * * *

1. Engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des investissements réalisés durant l'année 2020 soit 129 081,94 Euros, dont :

- 179.99 € T.T.C au compte 2158 pour l'acquisition d'un aspirateur,
- 400 € T.T.C au compte 2183 pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur,

Détail :

Dépenses d'investissement budgétisées en 2020 : 516 327.75 Euros x ¼ = 129 081.94 Euros

DCM prises engageant les crédits d'investissement :

2020/10/06 pour 3 221.96 €

2021/01/01 pour 16 382.34 €

2. Contribution au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier émanant du Syndicat Mixte d'Informatisation Communale (S.M.I.C) fixant à 765 € la participation communale 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la participation communale de 765 € pour l'année 2021 au Syndicat Mixte d'Informatisation Communale.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

3. O.N.F : approbation du programme d'actions 2021

Après examen de la commission de l'environnement,
Sur proposition et présentation de l'Adjoint à l'environnement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

APPROUVE le programme de travaux en forêt communale proposé par les services de l'O.N.F, qui s'élève à 6 250 € H.T en fonctionnement et 11 850 € H.T en investissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le programme de travaux précité et toutes pièces relatives,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

4. Acquisition de la parcelle boisée appartenant aux consorts LECOANET

Après examen de la commission de l'environnement,
Après consultation des services de l'O.N.F,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la vente de la parcelle cadastrée B n°798 sise A L'AUBE EPINE d'une superficie de 1 705 m² appartenant à M. Pierre LECOANET.

Le but étant d'agrandir le patrimoine forestier de la commune, Monsieur le Maire propose de l'acquérir au tarif de 1 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée B n°798 appartenant à M. Pierre LECOANET au prix de 1 500 € .

PRECISE que la rédaction de l'acte administratif sera assurée par la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif.

5. Prêt à usage gratuit à M. Alexandre BELLANGER

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la mise à disposition de la parcelle cadastrée AM n° 164 sise DERRIERE LA VILLE à M. Alexandre BELLANGER, en vue de réaliser du maraîchage en permaculture.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de signer un prêt à usage gratuit à M. Alexandre BELLANGER, pour une période de 1 an, soit du 15 mars 2021 au 14 mars 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail, une fois l'état des lieux réalisé.

6. Bail précaire des vestiaires du stade à M. Alexandre BELLANGER

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la mise à disposition des anciens vestiaires du stade situés sur la parcelle cadastrée AM n° 164 sise DERRIERE LA VILLE à M. Alexandre BELLANGER, en vue de stocker des outils nécessaires à la réalisation du maraichage en permaculture ainsi que sa récolte.

L'eau et l'électricité resteront à la charge de M. BELLANGER.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de signer un bail précaire à titre gratuit à M. Alexandre BELLANGER, pour une période de 1 an, soit du 15 mars 2021 au 14 mars 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail, une fois l'état des lieux réalisé.

N.B : Il conviendra de noter sur le bail précaire que le bâtiment sera partagé avec les infirmières et l'association de pétanque.

7. Dénomination de rues : « Chemin de Vrिमont » et « Chemin derrière la ville ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant :

- L'intérêt communal que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant la rue du sauveur pour se rendre à l'exploitation de M. Alexandre BELLANGER, du nom de « Chemin derrière la ville »,

- L'intérêt communal que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant la rue du Moulin pour se rendre à l'exploitation de M. Fabrice GUERRE, du nom de « Chemin de Vrिमont »,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

ADOpte la dénomination «Chemin derrière la ville» et « Chemin de Vrिमont ».

CHARGE Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services du cadastre et de la Poste.

8. Questions diverses

1. Ecole

Ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée de septembre 2021

2. Transports

Mise en place du bus de ville => 5 aller/retour par jour entre EPINAL Gare et Deyvillers.
Ce service entièrement financé par la CAE sera en test pendant un an. Son utilisation régulière par le plus grand nombre assurera sa pérennité.

3. Maison médicale

3 400 patients s'y font soigner et elle est devenue trop exiguë. Deux médecins sont prêts à la rejoindre aussi il faut envisager son agrandissement. La signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage est envisagée avec Epinal Habitat.

9. Calendrier

22/02/2021 à 20H30 : Commission communication

12/03/2021 à 20H30 : CM

16/04/2021 à 20H30 : CM

15/05/2021 : marché aux fleurs

28/05/2021 à 20H30 : CM

FIN : 12H00.

Le Maire,
Bruno CHEVRIER

